
Réunion SPPPI

PPRT LANXESS

9 avril 2013

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Sommaire

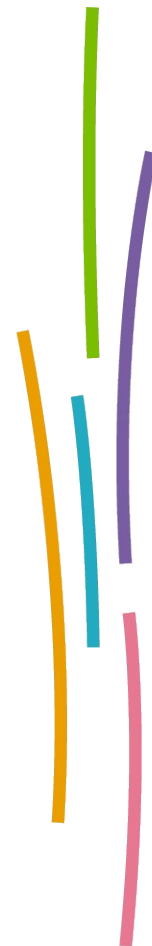
1. Modification des aléas chez LANXESS
2. Phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
3. Exclusion des phénomènes dangereux
4. Nouveau périmètre d'étude du PPRT
5. Cartes d'aléas des effets toxiques
6. Cartes d'aléas des effets thermiques
7. Carte d'aléas des effets de surpression
8. Suites de la procédure



1. Modification des aléas chez LANXESS

La société LANXESS a réduit les risques à la source pour diminuer les aléas.

- réduction des risques liés à la dispersion d'ammoniac
 - réduction des risques liés à la dispersion d'acrylonitrile
 - réduction des risques au niveau des stockages de butadiène
 - réduction des risques au niveau de la zone de déchargement des wagons et de stationnement des wagons au nord est du site
- !



1. Réduction des risques liés à la dispersion d'ammoniac

La rupture guillotine d'une conduite de 4 pouces conduit à des effets au SEI de **1849** m.

Pour réduire les risques, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- muret de protection autour du piquage du réservoir d'ammoniac
- remplacement des piquages du réservoir d'ammoniac et des conduites vers les unités de fabrication par des conduites de plus petite section (2 pouces* au lieu de 4 pouces) et éloignées l'une par rapport à l'autre,
- implantation des vannes de sécurité à fonctionnement automatique au niveau de chaque piquage du réservoir d'ammoniac,
- un contrôle périodique plus fréquent des installations .

Ces mesures seront actées prochainement par arrêté complémentaire.



1. Réduction des risques liés à la dispersion d'ammoniac

La prise en compte de ces mesures contribue à réduire les distances des effets toxiques au seuil des effets irréversibles à 780 m.

Ainsi, les effets toxiques irréversibles liés à une fuite d'ammoniac n'atteignent plus l'hôtel restaurant situé à **870 mètres** du site.



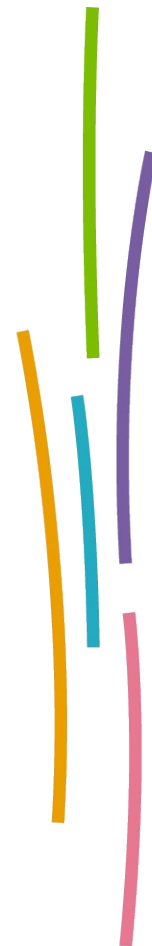
1. Réduction des risques liés à la dispersion d'acrylonitrile

L'épandage d'acrylonitrile dans sa cuvette de rétention conduit à des effets toxiques au SEI de 1223 m.

Pour réduire les risques, l'exploitant propose de réduire la surface d'évaporation. La distance des effets sera réduite à **742 mètres**.

Deux options:

- rehaussement des murets périphériques de la rétention réservée au stockage d'acrylonitrile.
- couverture de la rétention existante par une couche d'émulseur pour réduire l'évaporation de l'acrylonitrile.



1. Réduction des risques liés au butadiène

Dispositions relatives aux stockages fixes

Mise en place de soupapes redondantes et de capteurs de pression interrompant automatiquement le remplissage de la sphère en cas de dépassement de la pression de consigne.

Pour les stockages et la zone de dépotage, des arrêts d'urgence permettent la fermeture à distance des vannes d'alimentation, l'arrêt des pompes et le déclenchement des déluges.



1. Réduction des risques liés aux wagons de butadiène

Au déchargement des wagons

mise en œuvre d'un système d'arrosage automatique et mise en sécurité du site tous les deux asservis à la fois à une détection de flamme, une détection gaz et une intervention humaine sur arrêt d'urgence.

Au stationnement des wagons au nord est du site

L'exploitant a proposé d'éloigner la zone de stationnement des wagons de butadiène de la voie ferrée pour limiter l'impact sur celle-ci .

Après des tests de mise en œuvre, cette solution n'est pas possible pour la gestion des wagons. Il y a toujours des wagons (pleins ou vides) en stationnement sur la voie ferrée du site de Lanxess.

Zone de stationnement des wagons de butadiène



Zone de stationnement initialement proposée



Zone de stationnement Réelle en 2013

2. Phénomènes dangereux retenus pour le PPRT

Les phénomènes dangereux retenus pour le PPRT sont:

- les ruptures de piquage sur le réservoir d'ammoniac
- épandage acrylonitrile dans la cuvette de rétention
- BLEVE des sphères de butadiène
- UVCE ou jet enflammé suite rupture de piquage sphère
- UVCE ou jet enflammé suite rupture de bras de dépotage
- UVCE ou jet enflammé sur fuite de conduite
- BLEVE wagon citerne en zone de stationnement
- BLEVE wagon citerne en zone de dépotage



3. Exclusion des phénomènes dangereux du PPRT

1 - Les phénomènes dangereux qui ne sortent pas du site ne sont pas pris en compte dans le cadre du PPRT.

2 - Application du « filtre » PPRT de la circulaire du 10 mai 2010

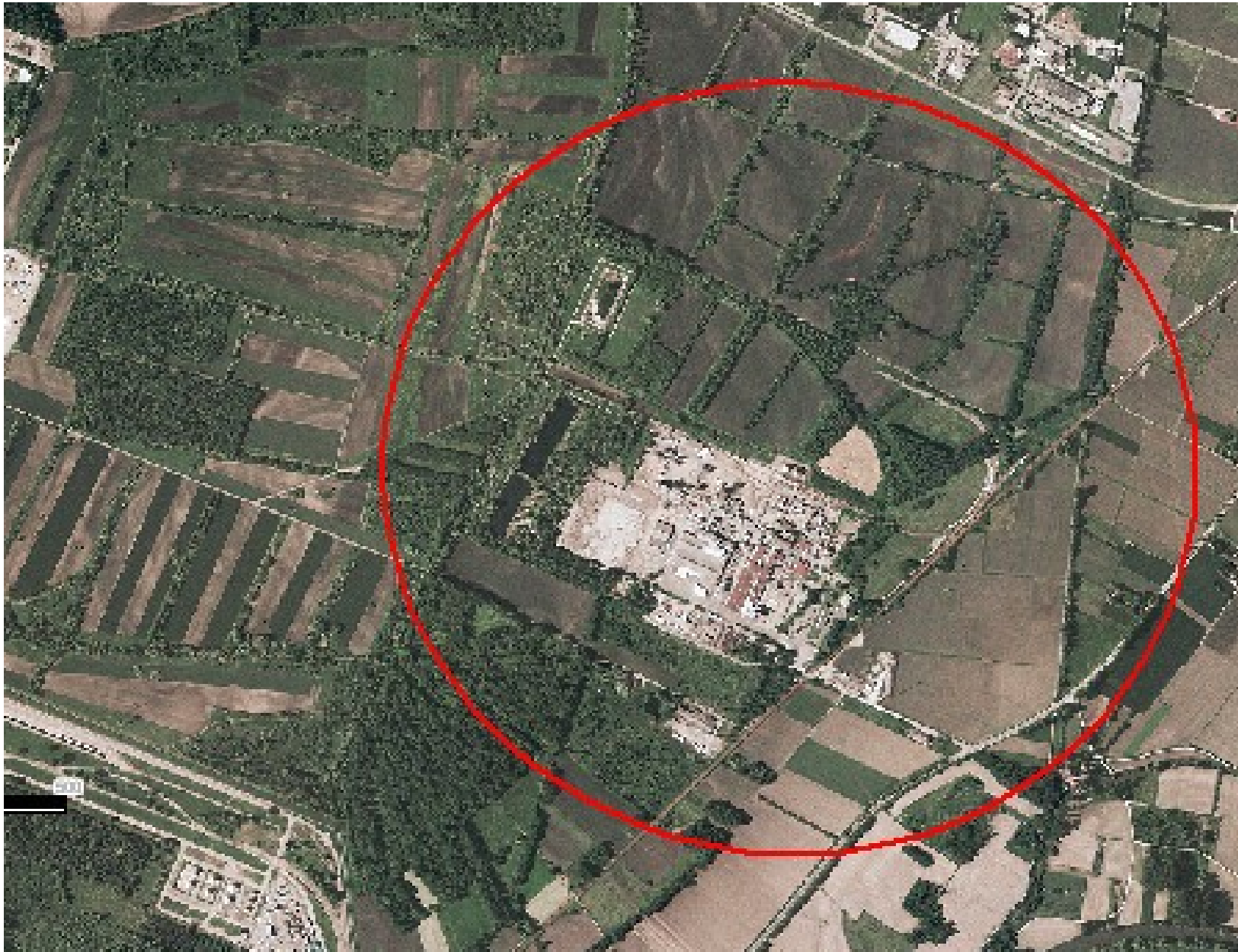
Seuls les phénomènes dangereux dont la probabilité est rendue suffisamment faible (E) sont exclus du PPRT à la condition que

« - cette classe de probabilité repose sur une mesure de maîtrise des risques passive vis à vis de chaque scénario identifié;

- ou que cette classe de probabilité repose sur au moins deux mesures techniques de maîtrise des risques pour chaque scénario identifié et que la classe de probabilité de chacun des scénarios menant à ce phénomènes dangereux reste en E même lorsque la probabilité de défaillance de la mesure de maîtrise des risques de plus haut niveau de confiance s'opposant à ce scénario est portée à 1 »

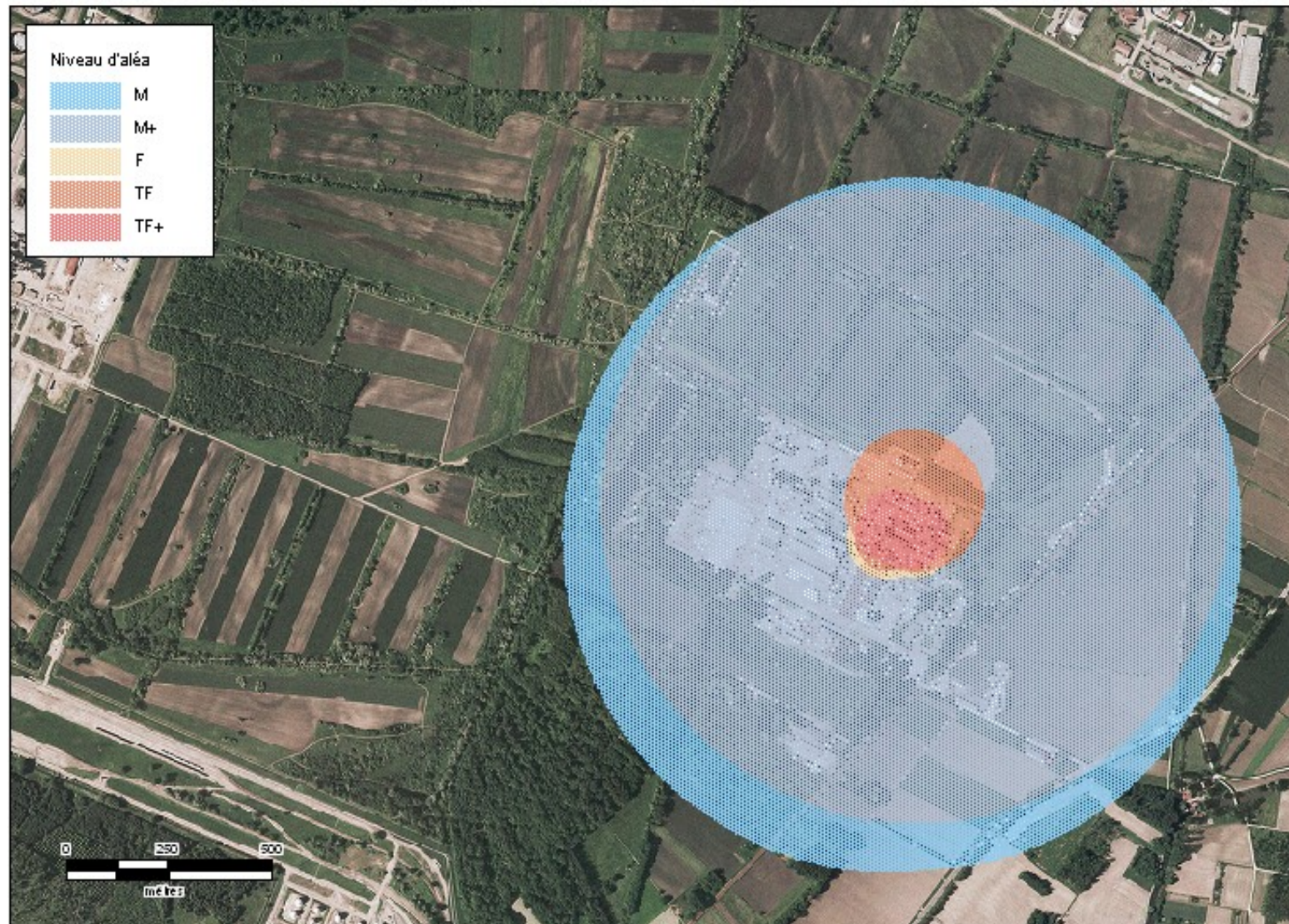
Aucun phénomène dangereux n'a été exclu en application de cette règle

4. Nouveau périmètre d'étude du PPRT



5. Carte des aléas toxiques

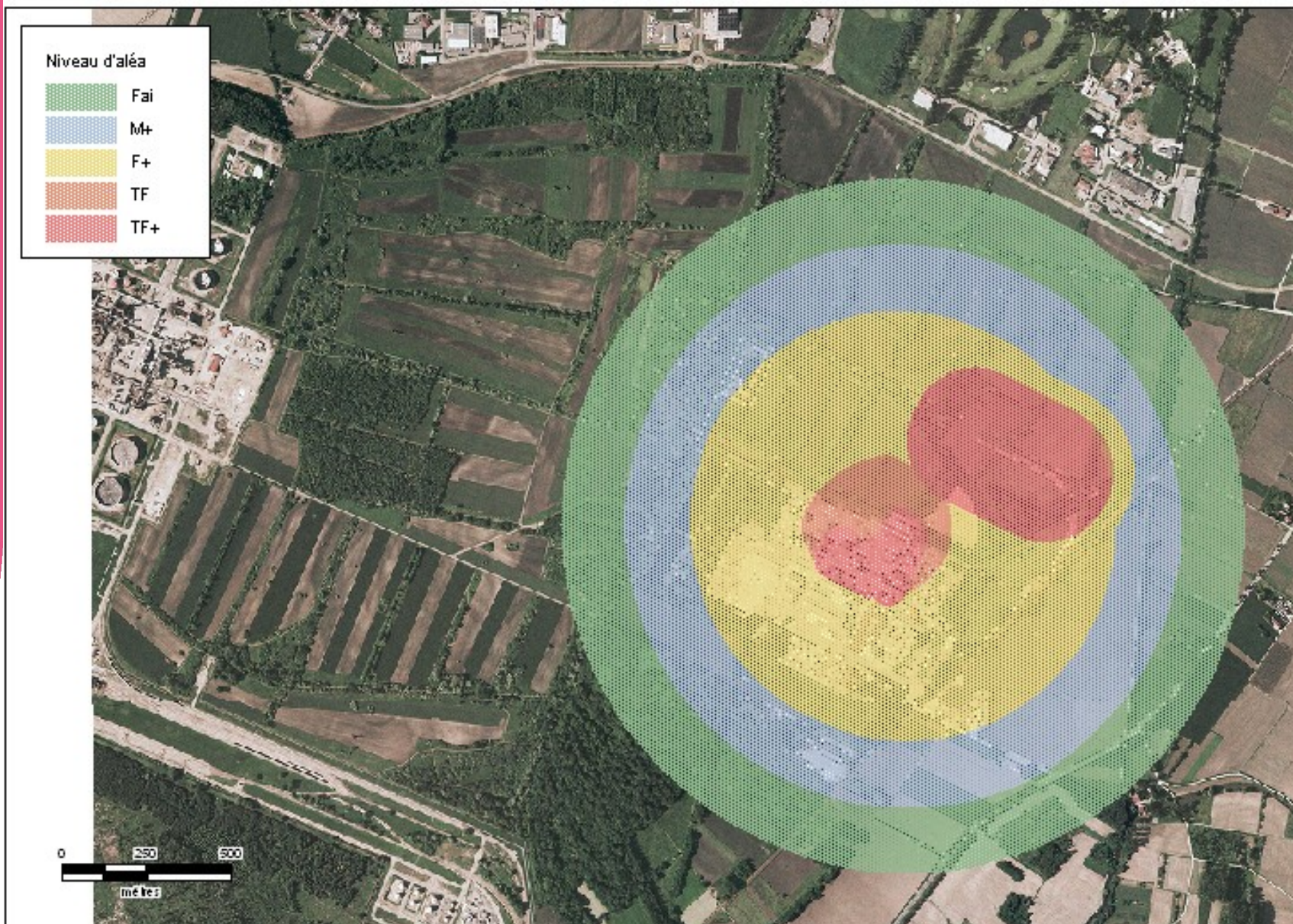
REPUBLIQUE FRANÇAISE



6. Carte des aléas thermiques

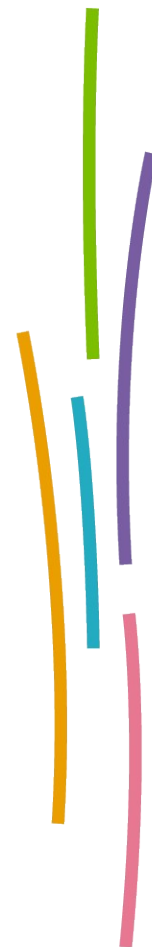
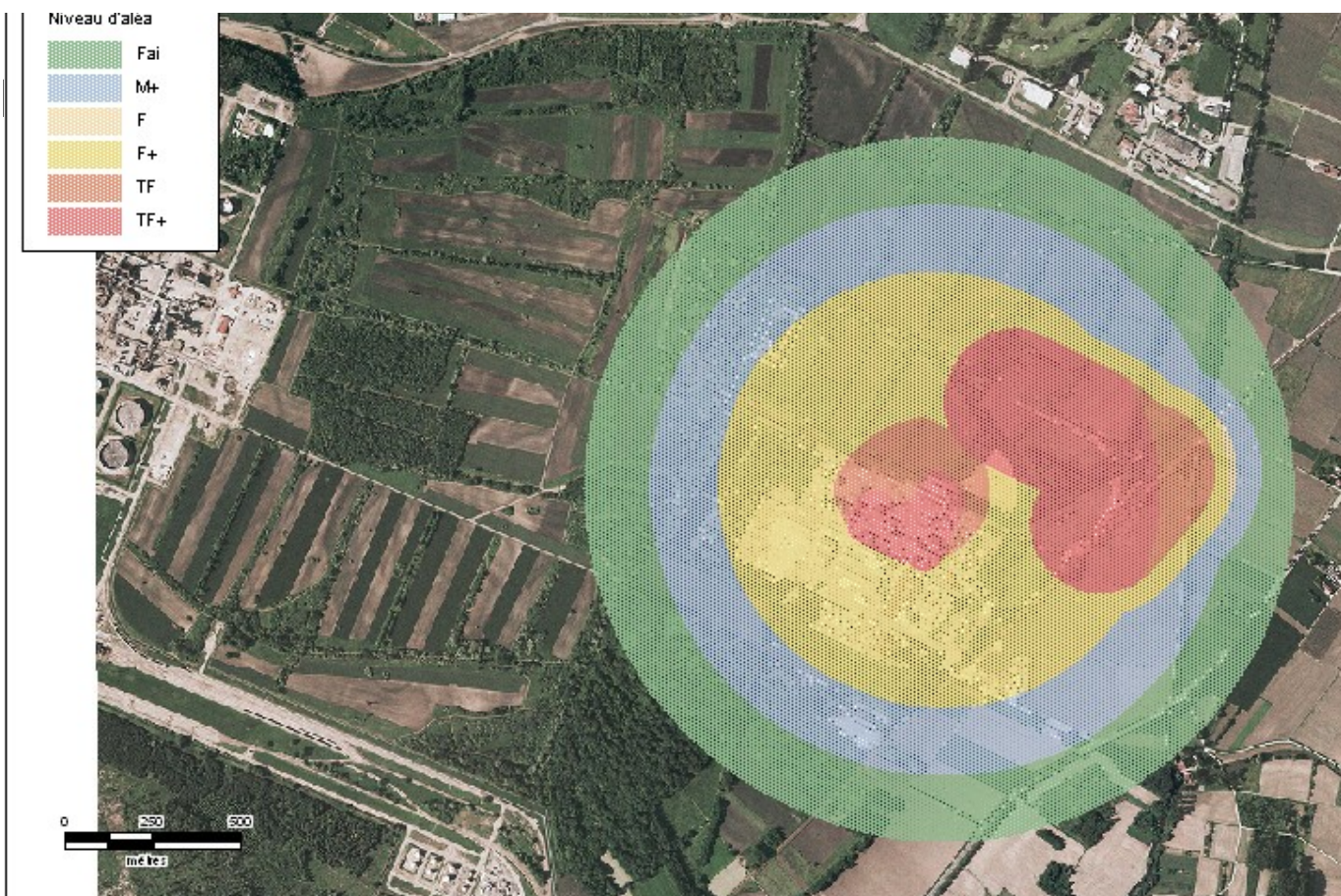
PPRT prescrit le 20 novembre 2012

REPUBLIQUE FRANÇAISE

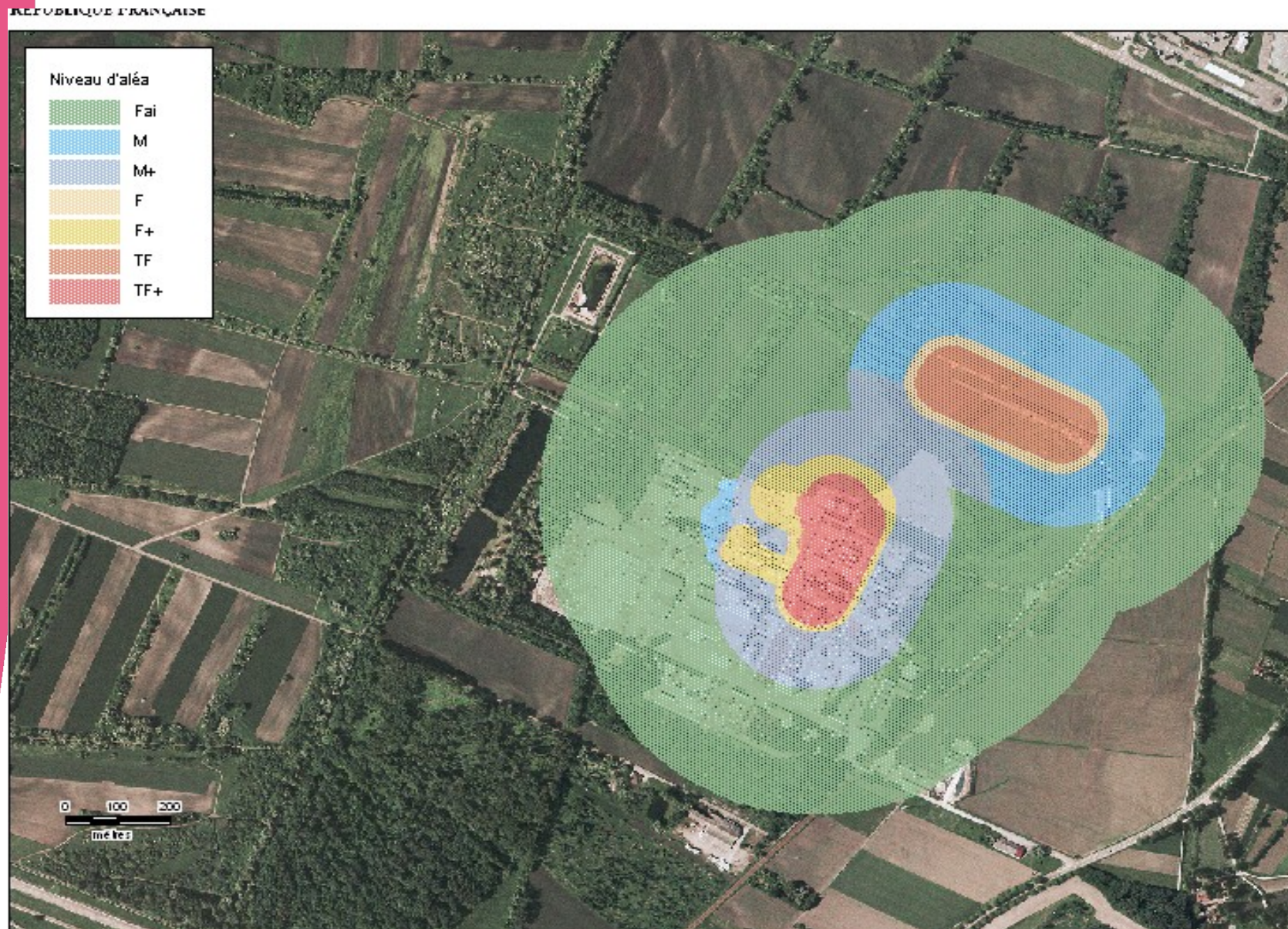


6. Carte des aléas thermiques

Carte modifiée pour la zone de stationnement des wagons

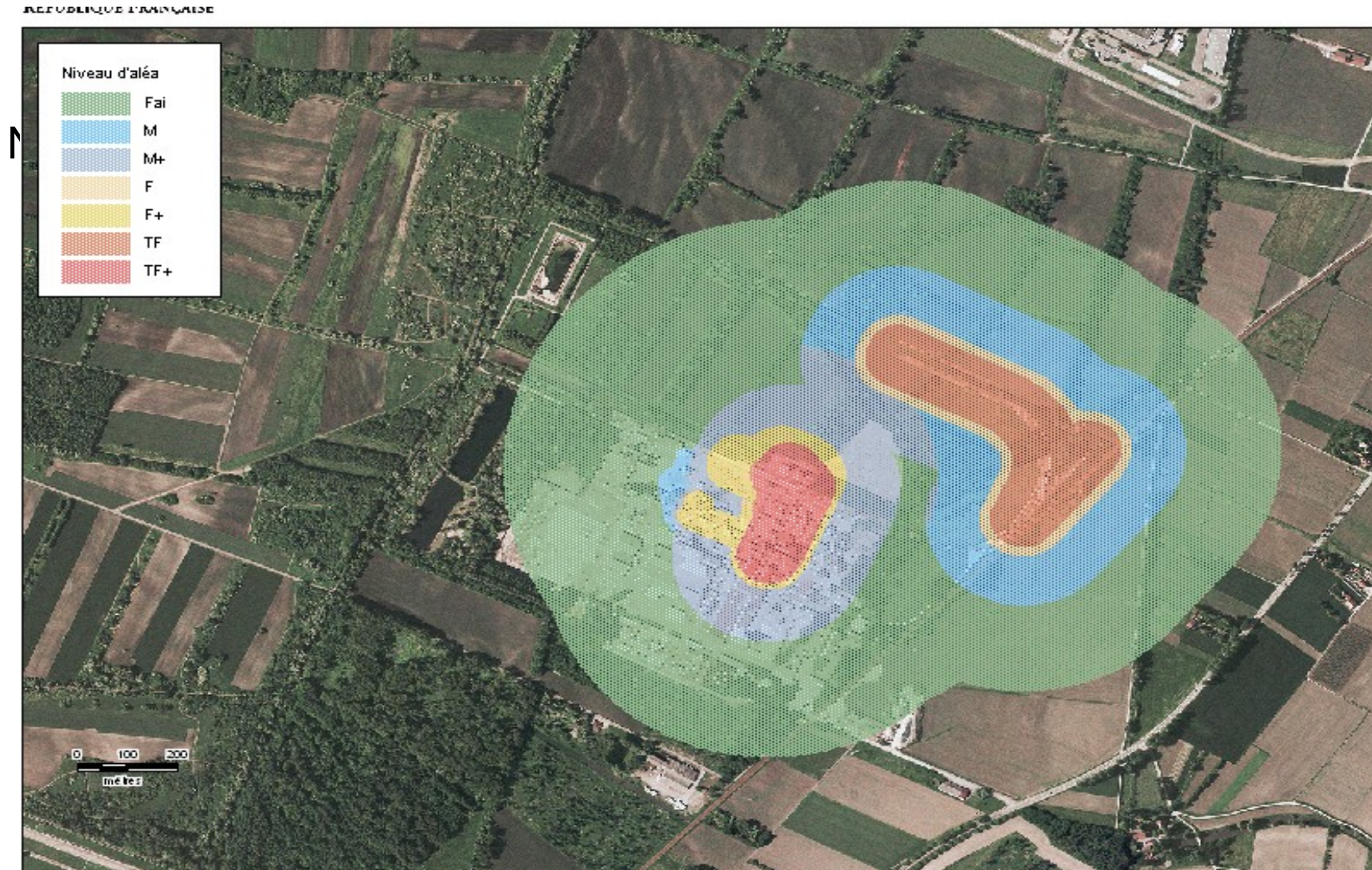


7. Carte des aléas de suppression PPRT prescrit le 20 novembre 2012



7. Carte des aléas de surpression

Carte modifiée pour la zone de stationnement des wagons



8. Suites de la procédure

Le périmètre d'étude du PPRT a changé en 2012.

Le PPRT a été re-prescrit le 20 novembre 2012.

Les maires des communes concernées: La Wantzenau et Vendenheim ont été consultés sur les modalités de la concertation.

Dernière réunion des POA le 23 novembre 2012

Prochaine réunion des POA prévue 1er semestre 2013: présentation des modifications des aléas pour la zone de stationnement des wagons et du projet de règlement.

